

Promouvoir, développer et régir le soccer sous toutes ses formes au Québec  
en harmonisation avec ses partenaires;

Soutenir les associations régionales de soccer (ARS) par des actions concertées et coordonnées  
**en ayant toujours en priorité les joueurs et joueuses au centre de nos préoccupations.**

## **Charte d'encadrement**

### **Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général**

Le Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général est un comité permanent tel que défini à l'article 6.1 des règlements généraux de Soccer Québec.

#### **Composition**

Le Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général est formé de minimalement trois administrateurs nommés par le Conseil d'administration. Le président de Soccer Québec peut participer d'office aux rencontres du Comité.

#### **Déroulement des rencontres**

- a) Annuellement, lors de la rencontre qui suit l'Assemblée générale annuelle de Soccer Québec, le Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général:
  - i. Choisit, parmi les membres:
    1. Un responsable qui agit à titre de président du comité
    2. Un secrétaire
  - ii. Détermine les dates d'un minimum de quatre rencontres idéalement de façon virtuelle.
- b) Toutes les recommandations du Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général sont décidées par vote majoritaire.

#### **Rôle**

Le Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général :

- Assiste le Conseil d'administration en ce qui a trait à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève pour la direction générale
- Assiste le Conseil d'administration en ce qui a trait à la mise en place et à l'application, par la direction générale, de politiques judicieuses dans le domaine des ressources humaines

Il présente son rapport de recommandations directement au Conseil d'administration.



## MISSION

Promouvoir, développer et régir le soccer sous toutes ses formes au Québec en harmonisation avec ses partenaires;

Soutenir les associations régionales de soccer (ARS) par des actions concertées et coordonnées **en ayant toujours en priorité les joueurs et joueuses au centre de nos préoccupations.**

## Invités

Sur demande, le Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général peut solliciter la participation du directeur général ou de tout employé dont la présence serait bénéfique à la compréhension de certains dossiers. En pareil cas, le responsable du Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général devra en faire la demande au président de Soccer Québec, dans le cas de la participation du directeur général, ou à la direction générale dans le cas d'un employé, qui fera les démarches nécessaires pour que les personnes sollicitées soient disponibles. Le Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général peut aussi solliciter la participation de toute autre personne externe afin d'éclairer certaines discussions.

## Règles administratives

- a) Soccer Québec doit fournir une ressource administrative pour la coordination des rencontres, dont, entre autres :
  - i. Envoi des avis de convocation et sujets de discussion
  - ii. Réception et archivage des comptes rendus du Comité ressources humaines et de l'appréciation du directeur général
  - iii. Gestion des frais de déplacement
  - iv. Réservation d'hôtel
  - v. Repas